Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_01-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :17
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-trois janvier
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,M. BRIAND Nicolas,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DEGRES Marie-Hélène, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure, M. GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle,M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, M. NOURY Pascal , M. PANHALEUX Dominique,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Florence BOCQ donne procuration à M. Jean-François MARY
Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
Mme Anne-Cécile DAVIS donne procuration à Mme Marie-Laure FAUVEAU
M. Claude DEQUI donne procuration à M. Pascal NOURY
Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET
M. Pierre-Alexandre JOLY donne procuration M. Fabien RACAPE
Mme Séverine MAHE donne procuration à M.Michel SEILLER
M. Julien MONNIER donne procuration à M. Yoann LE FOL
Mme Maryse PARIS donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER
Mme Floriane POTIER donne procuration à Mme Isabelle SEROT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAUVEAU

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Maire d'Allaire

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, préalablement au vote du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget. Ce débat constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer le Conseil Municipal ainsi que les citoyens des principales orientations budgétaires envisagées pour l'exercice 2025.

Lors de cette séance, Monsieur le Maire présentera les grandes orientations financières de la commune, en s'appuyant sur les documents annexés à la présente délibération. Ces orientations incluront notamment l'analyse des ressources et charges prévisionnelles, l'évolution de l'endettement, ainsi que les priorités en matière d'investissements et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prendra acte des prévisions budgétaires et des enjeux financiers présentés pour l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_01-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base des documents annexés à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie-Laure FAUVEAU

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

